

DÉPÔT N°A2576 DU - 8 NOV. 1966

95008287 DU - 7 NOV. 1966

NOUS, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND

Assisté du Greffier,

VU, les articles 193 et 377 de la Loi du 24 juillet 1966,

VU, la requête qui précède présentée conjointement par la SA RAMEAU SERVICES et la SA CENTRE CHAUSSURES

NOMMONS :

- La Société LVA AUDIT, dont le siège social est à CHAMALIERES (63400) 23 avenue des Thermes

en qualité de Commissaire à la scission

DISONS, qu'en cas de difficultés au sujet des honoraires dus à la société LVA AUDIT, lesdits honoraires seront taxés par nos soins.

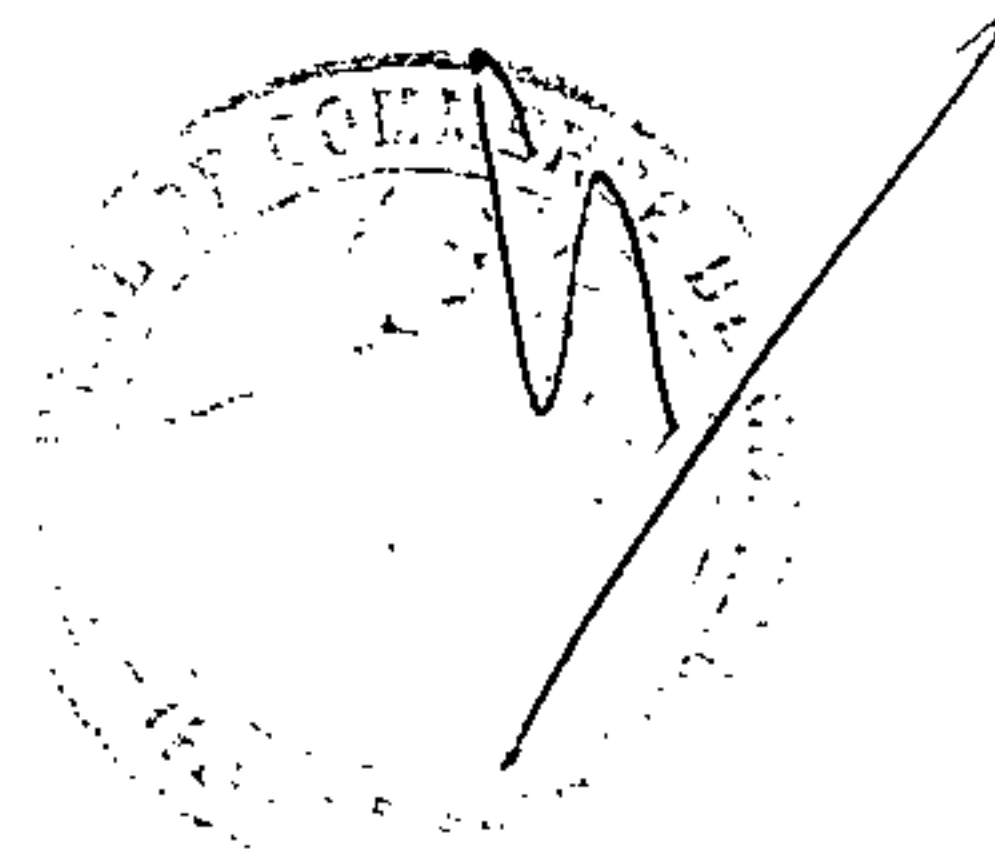
DISONS, que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à

Le

Le Greffier

Le Président



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Je soussigné :

- Monsieur Jean BESSON, demeurant Allée de la Source 63340 LE BREUIL SUR COUZE agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société RAMEAU SERVICES, Société Anonyme au capital de 10 000 000 francs dont le siège est à COURNON D'AUVERGNE (63800), 6 rue Maurice Bellonte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 318 454

- Monsieur Guy BESSON, demeurant Chemin de Tanarat 63340 LE BREUIL SUR COUZE agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SA CENTRE CHAUSSURES, Société Anonyme au capital de 1 500 000 francs dont le siège social est à COURNON D'AUVERGNE (63800) 67 avenue d'Aubière, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 329 569 834.

A l'honneur de porter à votre connaissance :

- le fait que la société RAMEAU SERVICES et la société CENTRE CHAUSSURES projettent un apport partiel d'actif aux termes duquel la société CENTRE CHAUSSURES ferait apport à la société RAMEAU SERVICES de l'intégralité de ses actifs hors immeubles, droits immobiliers et agencements des locaux, moyennant prise en charge par la société RAMEAU SERVICES du passif correspondant et attribution à la société CENTRE CHAUSSURES d'actions créées à titre d'augmentation de capital.

- conformément aux dispositions des articles 193 et 377 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner la société LVA AUDIT, 23 avenue des Thermes 63400 CHAMALIERES en tant que commissaire à la scission ayant pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être faits par la société CENTRE CHAUSSURES à la société RAMEAU SERVICES, d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi et d'établir un rapport sur les modalités de l'apport partiel d'actif.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants des sociétés concernées par l'opération sont :

- SA RAMEAU SERVICES :

. Monsieur Pierre EYRAUD, 23 avenue des Thermes 63400 CHAMALIERES, commissaire aux comptes titulaire

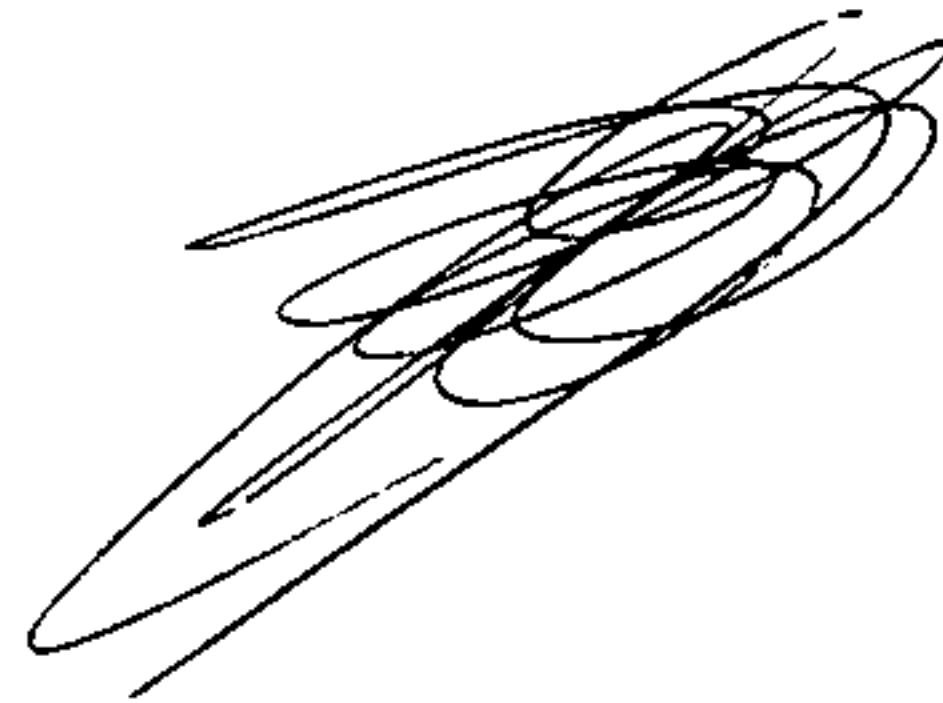
. Monsieur André EYRAUD, 23 avenue des Thermes 63400 CHAMALIERES, commissaire aux comptes suppléant.

- SA CENTRE CHAUSSURES :

. Monsieur Bernard AGRET, 2 avenue Michel Ange, 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, commissaire aux comptes titulaire,

. La société SECCA, 2 avenue Michel Ange, 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, commissaire aux comptes suppléant.

Fait à CURNON D'AUVERGNE,
Le 31 octobre 1995

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' or 'P' followed by a long horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' or 'P' followed by a long horizontal stroke.